



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CHAMPAGNEY

Envoyé en préfecture le 01/02/2023

Reçu en préfecture le 01/02/2023

Publié le

ID : 070-217001205-20230130-20230109-DE



Séance du 30 janvier 2023

Nombre de membres en exercice : 27

Date de la convocation : 23 janvier 2023

Date d'affichage : 06 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, et le trente janvier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire

**Etaient présents** : Mmes MM M. JACOBBERGER – T. SEGUIN – G. BRIOT adjoints – S. COLLILIEUX – F. LUPFER – C. HOTTINGER – R. KIFFER – Y. TESTON – S. TETOT – P. PARISOT – D. RANOUX – G. SALVI – V. TRARI-MEDJAOUI – S. LAMBERT – M. STEVENOT – B. GRANDJEAN – M. FAIVRE – A. IPPONICH – M. HEQUET

**Pouvoirs** : B. PY a donné pouvoir à M.C. FAIVRE – T. SCHLUMBERGER a donné pouvoir à T. SEGUIN – Q. COUVREUR a donné pouvoir à P. PARISOT – O. HOUILLON a donné pouvoir à M. JACOBBERGER – P.E. PHEULPIN a donné pouvoir à M. HEQUET

**Absents** : C. AMAROT-HOUSSARD – C. LAMBOLEY

Philippe PARISOT a été désigné secrétaire de séance.

DCM 2023/01/09

Précision délibération 2022/05/45 du 16 mai 2022

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 16 mai 2022, dans l'échange de parcelles chemin du Lac avec Mme PILLER, la parcelle C 1843 n'a pas été rapportée dans la délibération.

Madame le Maire propose donc d'ajouter cette parcelle dans l'échange.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE de céder la parcelle C 1843 de 13 ca,
  - PRECISE que la commune prendra à sa charge les frais de notaire,
  - AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.
- 
- Fait et délibéré, les an, mois et jour que dessus.
  - Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,  
Marie-Claire FAIVRE

